



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 11 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : délais de dépôt des déclarations de candidatures

En vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014, **une déclaration de candidature est obligatoire pour le 1^{er} tour de scrutin dans toutes les communes**, quelle que soit leur population. La déclaration doit obligatoirement être rédigée sur un formulaire à remplir disponible sur le site des services de l'État en Essonne :

<https://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2014/Formulaire-de-candidature-a-remplir-en-ligne>

L'arrêté préfectoral n°20 du 15 janvier 2014 joint précise les dates et lieux de dépôts des déclarations de candidatures.

Pour toute précision complémentaire, consulter la rubrique « Municipales 2014 » sur notre site : <https://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2014>

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

